

SACLAY

En attendant la confirmation du métro, la contestation se prépare

Par Julien Monier | mercredi 25 janvier 2017 à 15:58



Les maires de Saclay et Villers-la-Bâcle dans l'Essonne, Magny-les-Hameaux et Châteaufort (78) comptent déposer un recours contentieux en Conseil d'Etat (JM/EI)

Le métro sur le Plateau de Saclay, ou ligne 18 doit voir le jour en 2024. Alors que le projet va être examiné par le Conseil d'Etat en vue d'une déclaration d'utilité publique, un recours porté par quatre communes est d'ores-et-déjà programmé.

« Après plusieurs années de débats et de controverses, le projet de ligne 18 suit imperturbablement son cours et, venant après le rapport – particulièrement consternant – de la Commission d'enquête, il n'y a pas d'autre issue, aujourd'hui, que le recours contentieux » : les mots sont durs et le constat sévère pour les quatre communes de l'Essonne et des Yvelines qui ont écrit ces lignes. Les maires de Châteaufort, Magny-les-Hameaux, Saclay et Villers-le-Bâcle conviaient le samedi 14

janvier les associations du Plateau pour leur présenter leur idée de recours contre le projet de métro 18. Les communes ont décidé « *d'unir leurs efforts en ce sens* » et espèrent être soutenues par les opposants au métro, très présents l'an dernier au moment de l'enquête publique.

Prévue pour 2024, la future ligne 18, ou ligne verte, fait partie de la double-boucle du Grand Paris express, le projet de métro conduit par la Société du Grand Paris. Le tracé prévoit de relier l'aéroport d'Orly à Versailles, par Massy et le Plateau. La ligne se construirait en deux temps, d'abord un premier tronçon d'Orly au Christ de Saclay, puis en 2030 la liaison jusque dans les Yvelines. Le projet de métro 18 a fait l'objet d'une enquête publique l'an dernier, qui doit ouvrir la voie à une Déclaration d'utilité publique (DUP) pour lancer les travaux.

- [Notre dossier sur le projet de métro 18](#)

Après la remise du rapport d'enquête en juillet dernier, qui émet un avis favorable avec des réserves sur le projet de métro 18 (lire notre article), le dossier est actuellement « à l'instruction » au Conseil d'Etat, selon le responsable 78/91 de la SGP, Antoine Dupin. Celui-ci livre ainsi quelques éléments de calendrier : « *il va être examiné dans les semaines qui viennent par le Conseil d'Etat, puis le gouvernement sera à même de signer la DUP, normalement avant les échéances électorales* ». Ce planning verra donc le projet de ligne 18 déclaré d'utilité publique vers le mois d'avril, « *cela a été confirmé par les différents services de l'Etat* » indique Antoine Dupin.

Les maires veulent du soutien

C'est à ce moment que les communes devraient déposer leur recours. La fenêtre de tir sera en effet réduite pour les quatre municipalités et leurs avocats. Une période de deux mois après la signature du décret par le Premier ministre sera ainsi ouverte pour introduire le recours contentieux au Conseil d'Etat. Opposés au passage en aérien à proximité de leurs villages, les maires entendent impulser une mobilisation pour « *constituer la dernière chance de voir le droit de l'environnement considéré et respecté* ». Et pour garnir le recours, elles comptent se faire « *accompagner et soutenir* » par les associations du Plateau, dont certaines ont montré sans relâche leur opposition au projet de métro.

Patrice Gilbon, le maire de Villiers-le-Bâcle, sait que « *les associations n'ont pas la même position que nous, mais nous sommes tous contre la DUP* ». Les lignes divergent en effet entre ces élus et la majorité des responsables associatifs. Les quatre communes ne sont pas opposées au métro en soi, mais à son tronçon en aérien, tandis que la plupart des associations se mobilisent contre la nature même du projet de faire venir sur le Plateau ce moyen de transport (lire notre article). C'est pourquoi le maire veut « *essayer de trouver une position commune* » et se dit prêt à envisager « *des moyens de transports plus légers* » comme le propose les associations.

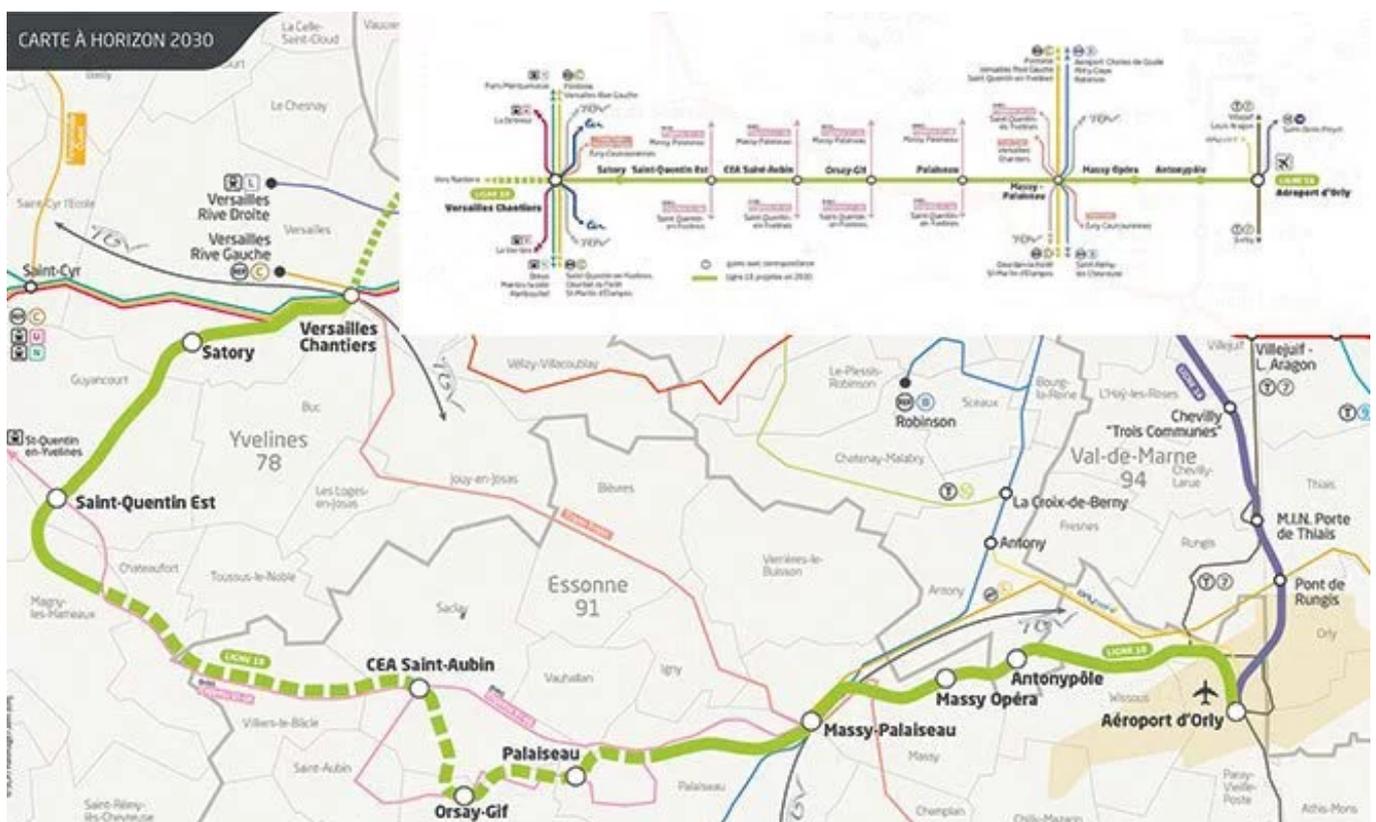
C'est dans cette optique que des groupes de travail ont été constitués en vue de nourrir le futur recours, sur les questions d'environnement, d'enseignement supérieur, ou de la logique des transports. Le maire de Villiers précise que leur démarche « *n'est pas contre le moyen de transports, mais contre la DUP* » complétant par le fait que sur le tronçon « *Christ de Saclay-Saint-Quentin, il n'y a personne* ». Du côté des associatifs, on suit l'initiative lancée par les quatre communes, mais rien ne dit que l'on s'associera *in fine* à ce recours en préparation ou si un

second sera déposé. « *Il ne faut pas forcément faire un seul recours, on va voir si cela est utile ou contre-productif* » assure Catherine Giobellina, qui note « *une convergence contre la DUP* » mais tentera de « *convaincre les maires* » de les rejoindre sur leur position.

A la SGP, on n'arrête pas le calendrier

Pour Harm Smit du collectif OIN (Colos), « *les maires sont tiraillés* » car dans le recours « *il leur sera difficile de dire 'nous sommes pour le métro, mais'..* » pointe-t-il. « *Le Conseil d'Etat jugera si la ligne est d'intérêt général ou pas* » affirme pour sa part Catherine Giobellina, « *pour nous, la ligne 18 n'est pas justifiée, on a toujours dit que c'était une ligne de prestige, alors qu'on n'a pas les moyens de remettre à niveau l'existant* ». Quoi qu'il en soit, une fois le ou les recours déposés, il faudra attendre un an pour que le Conseil d'Etat se prononce. D'où la demande des associations d'un « *moratoire* » sur l'ensemble du projet urbain de la frange sud du Plateau (lire notre article).

Ces recours ne sont a priori pas suspensifs, ce qui veut dire que la SGP pourra continuer comme prévu son calendrier. La société constructrice du métro s'attend à voir la DUP contestée sur le terrain du droit. « *Ils nous ont toujours confirmé leur désaccord avec la méthode, et n'ont pas fait mystère qu'ils emploieraient des moyens juridiques après la publication du décret* » confirme Antoine Dupin de la SGP. Selon lui, ces recours « *pourraient avoir des conséquences* » sur le projet, même si tant que le Conseil d'Etat n'aura pas pris sa décision, « *nous pourrions continuer, notamment les premiers travaux pour dériver les réseaux* » poursuit-il. Le métro 18 en est pour l'heure au stade des études « *avant-projets* », jusqu'en juin prochain, puis s'ouvriront « *des études projet pendant 6 à 8 mois* » qui doivent déboucher sur les dépôts des permis de construire. Pendant ce temps, les sondages de sol continuent, tout comme « *l'enquête sur les impacts sur les réseaux d'eau* » affirme la SGP.



Le projet de tracé du futur métro 18 (DR/SGP)